

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N° 1

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du cinq novembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCERY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Françoise LOUVEAU, Yvette DELIGNE, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Marie-Pascale CLEMENCEAU, Laurent DEBLOCK, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Régina GWIZDEK.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

OBJET : REPRISE DE LA PROVISION SUR RISQUE LIE A UN ACCIDENT DE TRAVAIL

Le conseil municipal,

Vu les articles L.2321-2 et R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57

Considérant que la provision a été constituée par mandat administratif n° 2126 en date du 31/12/2017 au compte budgétaire 6815

Considérant que le rapport du cabinet d'avocats SYNERGIS stipule que la collectivité n'a plus de risque financier

Considérant que la provision donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser

Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- de procéder à une reprise totale de la provision à hauteur de 70 000.00 € au compte 7815 (reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant) - chapitre 78

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Christian SPRIMONT

